

**ARRONDISSEMENT**

**DE BEZIERS**

**République Française**  
**COMMUNE DE LESPIGNAN**

Siège social : Hôtel de ville – 34710 LESPIGNAN

**ARRETE DU MAIRE**

Objet :

Edition de « La Grande Lessive »  
Le Jeudi 19 Mars 2026  
Place des Ecoles  
Règlementation du stationnement

**N° A-2026-03-16-17**

**Annule et remplace même arrêté du N°A-2026-02-17-12**

Le Maire de la commune de LESPIGNAN,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212 et L 2213.

Considérant la demande de Mme Farenq Catherine, Directrice de l'école maternelle et de Mme LANGLET Claire, Directrice de l'école élémentaire d'organiser une exposition des œuvres des élèves des écoles maternelle et élémentaire dans le cadre de l'Edition de « La Grande Lessive » le Jeudi 19 Mars 2026 sur la Place des Ecoles.

**ARRETE**

**ARTICLE 1** – Le Jeudi 19 Mars 2026 aura lieu sur la Place des Ecoles une exposition des productions des élèves des écoles maternelle et élémentaire réalisées dans le cadre de l'Edition de « La Grande Lessive ».

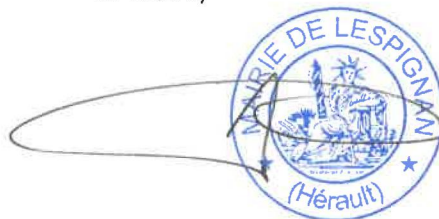
**ARTICLE 2** – Cette autorisation est donnée pour le 19 Mars 2026 de 8h30 à 18h30, sur la Place des Ecoles. Le stationnement des véhicules sera interdit autour de la place des écoles de 08h30 à 18h30.

**ARTICLE 3** – Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Capestang, Messieurs les Brigadiers de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LESPIGNAN, le 16 mars 2026

Le Maire,

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
De l'Hérault le  
Et publication ou notification  
Du **17 MARS 2026**  
Le Maire :



Jean-François GUIBERT